

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 février 2021

Délibération n° CA 2021_02.01

Délégation de signature de la convention relative à l'utilisation et à la gestion des crédits du plan « France relance »

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2013 portant nomination du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;
Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 14 octobre 2020, modifiant l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination des membres au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;
Vu les éléments de dossier du Conseil d'administration transmis par voie électronique le 3 février 2021.


- 1° Effectif du conseil d'administration : **51**
- 2° Quorum : **26**
- 3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : **41**
- 4° Administrateurs prenant part au vote :
 - a) Nombre de suffrages exprimés pour : **41**
 - b) Nombre de suffrages exprimés contre : **0**
 - c) Nombre d'abstentions constatées : **0**
- 5° Vote effectué à main levée

Article unique :

Le Conseil d'administration autorise le Directeur à finaliser et à signer la convention entre la Ministre de la transition écologique et l'Etablissement public du Parc national des Calanques relative à l'utilisation et à la gestion des crédits du Plan « France relance ».

Fait à Marseille, le 10 décembre 2020

Le Président du Conseil d'Administration,



Didier REAULT

Le Directeur,



François BLAND